



**1020700 Commission paritaire des carrières, cimenteries et fours à chaux de
l'arrondissement administratif de Tournai**

Primes d'équipes	2
Supplément de salaire pour heures supplémentaires, travail le samedi, du dimanche et jours fériés	2
Indemnités de modification d'horaire et de déplacement.....	2
Chèques repas.....	2
Indemnité car-wash	2
Prime de fin d'année (aussi dénommée prime trimestrielle)	2
Casse-croûte	2
Prime charbon	3
Indemnités intempéries.....	3
Prime d'engins.....	3
Prime supplémentaires (ou prime mensuelle)	3
Prime des pensionnés.....	3
Frais de transport	3
Vêtements et chaussures de travail.....	4
Assurance hospitalisation	4
Assurance groupe (pension complémentaire).....	4

Les CCT mentionnées ci-avant peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>



Primes d'équipes

Convention collective de travail du 11 mars 2016 (133510)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 4 (1°), 24 à 27

Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016

Supplément de salaire pour heures supplémentaires, travail le samedi, du dimanche et jours fériés

Convention collective de travail du 11 mars 2016 (133510)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 4 (2°), 24 à 27

Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016

Indemnités de modification d'horaire et de déplacement

Convention collective de travail du 11 mars 2016 (133510)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 4 (3°), 24 à 27

Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016

Chèques repas

Convention collective de travail du 11 mars 2016 (133510)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 5 (1°), 24 à 27

Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016

Indemnité car-wash

Convention collective de travail du 11 mars 2016 (133510)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 5 (2°), 24 à 27

Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016

Prime de fin d'année (aussi dénommée prime trimestrielle)

Convention collective de travail du 11 mars 2016 (133510)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 9 à 11, 24 à 27

Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016

Casse-croûte

Convention collective de travail du 11 mars 2016 (133510)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 12, 24 à 27



Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016

Prime charbon

Convention collective de travail du 11 mars 2016 (133510)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 13, 24 à 27

Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016

Indemnités intempéries

Convention collective de travail du 11 mars 2016 (133510)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 14, 24 à 27

Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016

Prime d'engins

Convention collective de travail du 11 mars 2016 (133510)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 15, 24 à 27

Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016

Prime supplémentaires (ou prime mensuelle)

Convention collective de travail du 11 mars 2016 (133510)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 16, 24 à 27

Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016

Prime des pensionnés

Convention collective de travail du 11 mars 2016 (133510)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 17, 24 à 27

Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016

Frais de transport

Convention collective de travail du 11 mars 2016 (133510)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 19, 24 à 27

Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016



Vêtements et chaussures de travail

Convention collective de travail du 11 mars 2016 (133510)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 20 à 21, 24 à 27

Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016

Assurance hospitalisation

Convention collective de travail du 11 mars 2016 (133510)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 22, 24 à 27

Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016

Assurance groupe (pension complémentaire)

Convention collective de travail du 11 mars 2016 (133510)

Classification professionnelle et conditions de travail

Articles 1, 23, 24 à 27

Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016

Convention collective de travail du 7 décembre 2016 (136872)

CCT restaurant le régime de pension sectoriel social

Tous les articles

Durée de validité : 1^{er} janvier 2016 pour une durée indéterminée